

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE BUREAU DU 1^{er} JUIN 2019**

Objectifs de cette réunion

- ↪ Demande du club de Hennezel pour remise titre féminin
- ↪ Demande du club du GET pour remise pénalité financière

Demande du club de Hennezel pour remise du titre séniore féminines 2017-2018

Lors de sa réunion du 16 Mai le bureau avait décidé de remettre le titre de championnes des Vosges séniore féminines saison 2017-2018 au club de Hennezel dans sa salle pour éviter toute polémique ou manifestation nuisible à l'image du Comité des Vosges. Rappelons que pour décerner ce titre, le Comité des Vosges avait dû attendre la décision de la chambre d'appel de la FFBB dans l'affaire de discipline Hennezel / BC Thermal.

Dans un mail du 21 Mai, le club de Hennezel demande à ce que ce titre lui soit remis lors de l'Assemblée Générale du Comité des Vosges le 14 Juin à Golbey. ?

Le président du Comité s'est entretenu avec les clubs de Hennezel et du BC Thermal qui lui ont assuré qu'il n'y aurait pas de manifestation particulière à l'occasion de la remise de ce titre si celui-ci était remis lors de l'AG du Comité des Vosges. Le président propose donc que le titre soit remis lors de l'AG du Comité des Vosges.

Le bureau approuve cette proposition à l'unanimité

Demande du club du GET pour remise de sa pénalité financière

Le président du Comité a remis au président du GET un courrier en mains propres le 19 avril lui demandant de régler ses dettes au Comité des Vosges, dettes s'élevant à 20 806,69 € dont 1 735,20 € pour retard de paiement des licences et de la caisse de péréquation. Cette pénalité est conforme aux règlements du Comité des Vosges.

Le 13 mai le club du GET s'est acquitté de sa dette à l'exception de la pénalité financière.

Le 20 mai le président du GET a adressé un mail au président du Comité des Vosges demandant une remise gracieuse de la pénalité financière en raison des difficultés financières du club.

Le Président du Comité des Vosges rappelle que cette pénalité financière a été instituée la saison dernière afin d'éviter que des clubs n'utilise le Comité des Vosges pour améliorer leur trésorerie et que des clubs financent la trésorerie d'autres clubs. Le président du Comité explique qu'un club tel que le GET avec une section professionnelle n'a pas les même flux financiers qu'un club purement amateur et que cette particularité peut engendrer des difficultés de trésorerie.

Le Comité Directeur du 1^{er} février avait clairement exprimé sa volonté pour que cette disposition soit appliquée.

Le bureau décide à l'unanimité de confirmer l'application de ses règlements et de maintenir la pénalité financière du GET

Luc VALETTE

Secrétaire Général

Statuts :

Les statuts définitifs sont à adresser avant AG avec les modifications suivantes

- Affiliation d'organismes à but lucratif privés ou public, dénommés « Etablissements » dont l'objet est la pratique du basket après signature d'une convention avec la FFBB définissant ses droits et obligations
- Peuvent être élus des représentants d'associations ou établissement âgés de 16 ans au moins (La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié la loi de 1901 sur la participation des mineurs à la vie associative, tant pour adhérer que pour participer activement à la gestion d'une association.) Vr https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/etre_jeune.pdf
- Représentativité : 1 médecin + un nombre proportionnel de femmes. Si les critères ne sont pas atteints, les candidats non élus complètent le CD, sans distinction de fonction, de genre ou d'âge

Tarification des licences :

Voir annexe 1

Indemnités arbitres

La FFBB valide l'évolution du plafond des indemnités dues aux arbitres

- Séniors : de 26 à 30 euros -> retenu 28 euros
- Jeunes : de 20 à 26 euros -> retenu 23 euros

Les Présidents du secteur lorrain ont fait le choix d'une augmentation étalée sur 2 ans pour atteindre le plafond afin de ne pas trop augmenter les sommes demandées aux clubs

Personnalisation des équipes :

En complément du règlement sur la personnalisation, il est proposé

- Championnat : personnalisation en 1ère phase et brûlés en 2ème phase (sauf en cas de participation à la même poule). Si un joueur n'a pas participé à 5 rencontres, possibilité de modifier la liste personnalisée (sauf si les équipes jouent dans la même poule)
- Coupe : Si équipe 2 est éliminée avant l'équipe 1, dépersonnaliser l'équipe 1 et donner la possibilité à des joueurs de l'équipe 2 de jouer en 1. Le contraire n'est pas autorisé

Championnat jeunes régional

- Garçons
 - Répartition des équipes en poules géographiques de 8 équipes en 1^{ère} phase
 - Participation des 2 premiers en phase haute
 - 2 poules
 - 1 finale régionale
 - Participation des 6 autres en phase basse
 - 6 poules
 - Finale régionale
 - Montées et descentes en fin de championnat

- Filles
 - Secteur Alsace : phase de poules qualificatives
 - Secteur Champagne Ardennes et Lorraine
 - 1 phase (inter) départementale
 - Qualification à la phase régionale
 - Finale régionale

- Inscriptions à réaliser en juin

Notes effbb

- Le Comité s'est prononcé favorablement sur les décisions modificatives des 2 CTC vosgiennes
 - Renouvellement de la CTC Hautes Vosges
 - Fin de la CTC Epinal Basket Agglomération

- Précisions sur le Certificat Médical à joindre aux licences -> Un CM est valable sur 3 saisons sportives consécutives sous réserve des questions abordées au questionnaire médical

Concernant le surclassement (valable une seule saison sportive), le licencié devra compléter l'encart

<https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/Notes/2019-05-20%20FFBB%20NOTE%20LR%20-%20CD%20-%20CLUBS%20-%206%20-DAJI%20Pr%C3%A9cisions%20Certificat%20M%C3%A9dical%20V2.pdf>

Formulaire de licence à utiliser exclusivement sous la forme actuelle. Tout autre format ne sera pas accepté (disponible et modifiable en ligne sur FFBB.com ou pré-complété sur FBI)

Modifications

- Ajout d'un encart photo. La photo sera obligatoirement à fournir avec l'imprimé de licence.
- Case à cocher pour autoriser la FFBB à conserver la photo au-delà de la saison en cours
- Lieu de naissance à indiquer
- Mentions relatives à la protection des données
- Plus de surcoût pour le 3x3
- Plus de carton de licence

<https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/Notes/2019-05-20%20FFBB%20NOTE%20LR%20-%20CD%20-%20CLUBS%20-%206-DAJI%20Note%20Formulaire%20de%20demande%20de%20licence%20V3-%201-2.pdf>

<https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/Notes/2019-05-20%20FFBB%20NOTE-ANNEXES%20LR%20-%20CD%20-%20CLUBS%20-%20206-DAJI%20Note%20Formulaire%20de%20demande%20de%20licence%20V3-%202-2-%20Formulaire%20Demande%20de%20licence%202019-2020%20VFIN.pdf>

Commission Sportive

Championnat et Coupe des Vosges

- 1- Le championnat se termine ce jour les rencontres play off : DM2-U18F-U17M-U13M
- 2- Les poules PRM – PRF U15 sont terminées. Sont 1^{er}
 - PRM : Saint Dié
 - PRF : B.C.T
 - U15M : EBRT1
 - U13F : Corcieux
- 3- Les finales de la coupe des vosges sont faites

Luc VALETTE



Gilles GREGORI



ANNEXE 1

données FBI

	nb licencié 17-18	Part CD88	Prix club	Revenu CD88	Part CD88	Prix club	Revenu CD88	variation
Dirigeant	221	20,10	38,30	4442,10	21,00	40,00	4641,00	104%
Sénior	547	22,60	57,10	12362,20	26,30	59,00	14386,10	116%
U17	155	21,10	54,00	3270,50	25,25	56,00	3913,75	120%
U15	199	21,30	44,50	4238,70	24,50	46,00	4875,50	115%
U13	228	18,40	38,80	4195,20	19,25	40,00	4389,00	105%
U11	736	18,55	34,20	13652,80	20,20	36,00	14867,20	109%
vivre ensemble					5,00	60,00		
Loisir	117	20,90	38,30	2445,30	28,40	50,00	3322,80	136%
	2203			44 606,80			50395,35	

données FBI

	nb licencié 18-19	Part CD88	Prix club	Revenu CD88	Part CD88	Prix club	Revenu CD88	variation
Dirigeant	157	21,00	40,00	3297,00	22,20	43,20	3485,40	106%
Sénior	580	26,30	59,00	15254,00	27,50	62,20	15950,00	105%
U17	152	25,25	56,00	3838,00	26,45	59,20	4020,40	105%
U15	168	24,50	46,00	4116,00	25,70	49,20	4317,60	105%
U13	197	19,25	40,00	3792,25	20,45	43,20	4028,65	106%
U11	693	20,20	36,00	13998,60	21,40	39,20	14830,20	106%
vivre ensemble	6	5,00	60,00	30,00	5,00	60,00	30,00	
Loisir	93	28,40	50,00	2641,20	38,40	60,00	3571,20	135%
	2046			46967,05			50233,45	